

2008-0028

D3

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants



Dossier suivi par : SS

Réf: 2060055DACE15001

BASF AGRO SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
FRANCE

Paris, le

28 JAN. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 3 décembre 2014, je vous notifiâis mon intention de restreindre le nombre d'application de votre préparation sur la vigne. Vous n'avez fait valoir aucune observation.
Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision concernant le produit :

N° Intrans : 2060055 - FORUM GOLD

AMM n° 2080121

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*La sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

AJAIN TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N° intrant : 2060055 Nom commercial : FORUM GOLD

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2080121

Firme détentrice : BASF AGRO SAS

Type commercial : Produit de référence

Composition : Dithianon 350 G/KG+Diméthomorphe 150 G/KG

Vu l'avis de l'Anses n°2012-1093 du 21 novembre 2013

Restriction du nombre d'application sur vigne pour l'ensemble des préparations à base de CAA suite aux résultats des suivis de développement de résistance des populations de mildiou.

Conditions d'emploi

- Porter des gants, des vêtements de protection appropriés et un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement.
- Délai de rentrée de 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Utilisation de la préparation FORUM GOLD sans ajout extemporané d'adjuvant anti-moussant, en respectant une concentration maximale de la préparation de 1,5 % (p/v) correspondant à un volume minimum de bouillie de 100 L/ha.
- Pour le raisin de table, éviter une application tardive.

Dénominations commerciales

FORUM GOLD, ARCO DTI, AKTUAN DTI

Liste des usages rattachés

<u>USAGE</u>	12703203 - Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)
<u>Dose d'emploi</u>	1,5 KG/HA
<u>Décision</u>	AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ
	<u>Max. Apport</u> 2
<u>Cond. Emp.</u>	<u>Motivation</u>
- 2 applications non consécutives par an	Restriction du nombre d'applications
- Intervale entre les applications de 14 jours	
- Stade limite d'application : BBCH 15-85	

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

28 JAN. 2015

Le sous-directeur
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON